DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE de LA NOË BLANCHE
35470

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260909-2026090905-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 09 septembre à 19 heures,

Le Conseil municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Frédéric MARTIN, Maire.**

Date de convocation : 02/09/2026

PRESENTS	F. MARTIN, S. AUBRY, J. LIBEAU, A. BRIEUC, T. LUCO, M. AUBRY, A. BILY, P. LEGAY, V. LEGENDRE, F. NOURRY
ABSENTS EXCUSES	L. ADVIS GAETE, E. BLIN, R. DECOUT, S. FOULON, N. MONVOISIN
ABSENTS	
PROCURATION	L. ADVIS GAETE à S. AUBRY, E. BLIN à J. LIBEAU, R. DECOUT à T. LUCO, S. FOULON à F. MARTIN, N. MONVOISIN à F. NOURRY

Nombre de conseillers	Points
En exercice	15
Présents	10
Votants	15

Mme AUBRY Sophie a été élue secrétaire de séance.

5 ■ Urbanisme – Dénomination d'une voie

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2213-28 ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à la dénomination des voies communales ;
CONSIDÉRANT que la création d'une nouvelle voie nécessite une identification claire pour faciliter l'intervention des services publics et privés ;
CONSIDÉRANT que la dénomination proposée s'inscrit dans la continuité des noms locaux ou des lieux-dits;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre la démarche de densification du bourg une impasse a été créée au niveau de la rue des Artisans.

Monsieur le Maire propose après concertation d'attribuer à la nouvelle voie la dénomination suivante : « Impasse des Métiers »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
15	0	0

- d'attribuer à la nouvelle voie la dénomination suivante : « Impasse des Métiers »
- de rappeler que le système de numérotation retenu par la commune est la métrique
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260909-2026090905-DE

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Sophie AUBRY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Frédéric MARTIN